

Une recherche de qualité

Gières a choisi de renforcer la qualité des prestations des restaurants scolaires.

Un soin particulier est pris pour la qualité, la diversité et l'équilibre de l'alimentation.

A l'issue d'un marché avec mise en concurrence, la Société Vercors Restauration de Fontaine a été choisie pour assurer la confection des repas. Ces derniers sont préparés avec les conseils d'une diététicienne et livrés en liaison froide dans les différents restaurants scolaires. Ce système utilisant la basse température est en effet plus approprié aux normes d'hygiène actuelles, il allie un strict contrôle de la qualité des produits fournis à une meilleure qualité du repas livré.

ACCUEIL

Les restaurants scolaires fonctionnent dès le jour de la rentrée. Les enfants peuvent déjeuner dans l'un des quatre restaurants de la commune:

- > Maternelle La Fontaine
- > Maternelle René Cassin
- > Résidence Roger Meffreys
- > Clos d'Espiés

Une équipe de professionnels veille à la qualité de l'animation. L'encadrement est d'un animateur pour 12 enfants. Tous ces personnels ont suivi une formation à l'animation et sont pour la plupart, titulaire d'un BAFA. Dans le même temps l'équipe de restauration soucieuse de la qualité de la restauration proposera tout au long de l'année des animations autour du repas (expositions, repas à thème, tables de la découverte...).

Fonctionnement

Règles de vie:

Des règles de vie quotidiennes seront communiquées à tous les enfants dans les restaurants scolaires dès la rentrée de septembre. Nous espérons que ces dernières seront respectées par tous et que chacun prendra sa part de responsabilité.

Dans le cas contraire, le service de restauration se verra dans l'obligation d'alerter les parents. Toute inscription est subordonnée à **l'engagement des parents à signer le règlement des restaurants scolaires.**

Participation des parents:

Les parents qui souhaiteraient connaître le fonctionnement du service pourront prendre un repas dans l'un des restaurants au prix du repas pris par leur enfant.

> **Réservation au 04.76.89.69.07.**

Inscription

La constitution d'un dossier est obligatoire pour tous les enfants prenant leur repas même occasionnellement dans les restaurants scolaires. Ce dossier est réalisé afin de calculer votre quotient familial municipal.

Pièces à fournir:

- > Justificatif de domicile.
- > Justificatif d'activité
- > Notification du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales du mois de Juillet 2007 ou avis d'imposition ou déclaration de revenus 2006.

Afin de réguler les effectifs, de maintenir une qualité d'accueil, nous proposons aux parents **dont l'un des deux ne travaille pas de limiter à un jour par semaine la prise de repas en restauration scolaire.**

Réservations

Un délai de 48 H nous est demandé par la société de restauration pour toute commande de repas.

RESERVATIONS ANNUELLES:

Il est conseillé de réserver pour l'année scolaire ou le trimestre.

RESERVATIONS OCCASIONNELLES:

- > auprès du service Restauration
- > par correspondance

Les réservations hebdomadaire ou mensuelle seront **remises par écrit** et non enregistrées par téléphone. Pour des raisons de sécurité, **les inscriptions occasionnelles** seront portées en mairie **8 jours avant la date effective d'inscription** afin de s'assurer des places disponibles.

Conditions d'annulation d'un repas

Comme pour les commandes, un délai de 48 H hors week-end sera demandé pour toute annulation de repas

En cas de maladie de l'enfant, vous devez prévenir le service des restaurants scolaires avant 9H00 pour **décommander le repas** au **04.76.89.69.07** exclusivement (laisser un message sur le répondeur si l'accueil est fermé). Les repas ne seront décomptés qu'à partir **du 2ème jour d'absence**, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation des parents...). Le 1^{er} jour vous étant facturé du fait qu'il ait été commandé.

En cas d'absence de l'enseignant (formation, maladie, grève, sorties scolaires...) **c'est à vous et non aux instituteurs de décommander le repas**, le fonctionnement de l'école étant totalement indépendant du restaurant scolaire.

Tarifs d'un repas

Selon le quotient familial municipal

En fonction de votre Quotient Familial, le prix du repas varie entre 1.74 € et 5.92 € (désormais les tarifs seront adoptés au 1^{er} janvier 2009).

- > Le Tarif maximum sera appliqué aux personnes ne résidant pas sur la commune.
- > A titre indicatif, le prix du service Restauration scolaire revient à 11,20 € par repas (comprenant notamment le prix du repas, le salaire des animateurs et divers frais de fonctionnement).

La facturation

La facturation est mensuelle.

- > **Par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public »** (par courrier ou déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie)
- > **En espèces** (en Mairie, service du restaurant scolaire).

Les factures sont à payer aux dates d'échéances indiquées.

Si le délai n'est pas respecté, elles seront mises en recouvrement par le Trésor Public.

Le non paiement des factures pourra entraîner l'annulation des inscriptions et les enfants ne pourront donc plus être acceptés par le service.

Attention:

Si une facture n'a pas été acquittée l'année précédente, la réinscription à la restauration scolaire ne pourra s'effectuer en septembre.

Prix des repas:

Les repas sont facturés en fonction du quotient familial, ce dernier peut être réactualisé en cours d'année auprès du service restaurant scolaire sur présentation des pièces justificatives. Il prend effet à partir de la **date de remise du document et ne peut être rétroactif.**

Attention: Dans tous les cas, seules les absences signalées au service restauration (dans les délais indiqués plus haut) seront prises en compte.



RESTAURATION Scolaire

2008-2009



RESTAURATION SCOLAIRE

C.C.A.S

15, rue Victor Hugo
38610 GIERES

04.76.89.69.07

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.
Répondeur en dehors de ces horaires.